



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 29 janvier 2019

HEURE : 17h30

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller), Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 2 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 17h40.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.3, soit une résolution pour nommer deux membres votant au nom de la municipalité pour la nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'AFMNB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Résolution : Lecture dans son intégralité de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté 74-24-2019 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019, dont l'intégralité a été lu, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Résolution : Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Percy Mallet que l'arrêté 74-24-2019 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire suppléant préside la réunion pour ce point.

4.3 Résolution : Deux membres votant de la municipalité pour la nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'AFMNB

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de sélectionner les conseillers Rémi Hébert et Patrice-Éloi Mallet pour être les deux membres votant de la municipalité pour la nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Association Francophone des Municipalités du Nouveau-Brunswick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17h50.

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 17h58.